

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} décembre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHÉ, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Réalisation de travaux d'insonorisation au bénéfice de l'association musicale Toussus-Les Loges.
Avenant à la convention de mise à disposition de locaux à Toussus-le-Noble et de remboursement de frais d'occupation de locaux et de prestations de service au profit de l'association musicale Toussus-Les Loges.**

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5215-27, L.5216-5 II al 5 et L.5216-7-1 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2009-09-01 du Conseil communautaire du 15 septembre 2009, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs ;

Vu la délibération n°2011-03-19 du Conseil communautaire du 29 mars 2011, relative à l'approbation des conventions de remboursement de charges avec les communes membres dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs ».

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission de la culture et des sports du 10 novembre 2015.

-
- Pour permettre l'exercice de la compétence « équipements culturels et sportifs » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les communes membres mettent à sa disposition, totale ou partielle, les bâtiments accueillant les établissements d'enseignement artistique reconnus d'intérêt communautaire.
 - Dans ce cadre, les modalités de remboursement de charges liées à la mise à disposition de ces locaux et des services qui y sont attachés font l'objet d'une convention. Celle-ci prévoit notamment que la CAVGP prend à sa charge exclusive les travaux d'amélioration et/ou de transformation nécessaires à l'exercice des activités relevant de sa compétence dans les locaux mis à sa disposition.
 - Aujourd'hui, la salle du Plessis, qui accueille une part importante des cours de l'association musicale de Toussus-Les Loges reconnue d'intérêt communautaire, présente une insonorisation très défectueuse.

Afin de dispenser un enseignement musical dans les conditions requises, des travaux d'insonorisation doivent être mis en œuvre. Leur coût est estimé à 7 000 €.

Il convient donc de compléter la convention actuelle par un avenant qui précise :

- la nouvelle durée de la convention qui est fixée à 10 ans à compter de la signature du présent avenant ;
- le détail des travaux à mener (pose de cloisons et de plafonds acoustiques, dépose et repose de prises électriques aux murs) ;
- les modalités de réalisation et de paiement de ces travaux ;
- les modalités d'amortissement de ces travaux et de remboursement en cas de résiliation de la mise à disposition des locaux.

Par conséquent, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur ce nouveau partenariat pédagogique et artistique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
Le Conseil communautaire décide :

1) d'adopter les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux et de remboursement de frais d'occupation de locaux et de prestations de Versailles Grand Parc avec la commune de Toussus-le-Noble visant à définir :

- *la nouvelle durée de la convention qui est fixée à 10 ans à compter de la signature du présent avenant ;*
- *le détail des travaux à mener (pose de cloisons et de plafonds acoustiques, dépose et repose de prises électriques aux murs) ;*
- *les modalités de réalisation et de paiement de ces travaux ;*
- *les modalités d'amortissement de ces travaux et de remboursement en cas de résiliation de la mise à disposition des locaux.*

- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- 3) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2015 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au chapitre 204 : « Subventions d'équipement versées », fonction 311 : « Expression musicale, lyrique et chorégraphique », nature 2041412 : « Bâtiments et installations ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_12_09

Résumé de l'acte : Réalisation de travaux d'insonorisation au bénéfice de l'association musicale...

Date de décision : 01/12/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.1. Decisions budgetaires

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 10/12/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151201-2015_12_09-DE

Pièces jointes :

2015-12-09 - Avenant à la convention de remboursement de charges Toussus-le-Noble (1).pdf
ANNEXE 2015-12-09.pdf

Historique :

10/12/2015 14:19:00	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:20:15	En cours de transmission	
10/12/2015 14:22:32	Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:28:42	Accusé de réception reçu	